**Prove Your Social Innovation (2024)**

**À introduire en version électronique (format DOC/ODT) à** [**funding-request@innoviris.brussels**](mailto:funding-request@innoviris.brussels)**,** [**mstokart@innoviris.brussels**](mailto:mstokart@innoviris.brussels) **et** [**nvautrin@innoviris.brussels**](mailto:nvautrin@innoviris.brussels)

**Nom de l’entreprise**

*Titre du projet*

|  |  |
| --- | --- |
| Domaine d’activité | *Sélectionner un domaine dans le point A.2. Définition du projet* |
| Date de début du projet | JJ/MM/AAAA |
| Durée du projet | XX Mois |
| Montant du budget total | XXXX€ |

[Règlement 3](#_Toc80701340)

[Partie A. Fiche Synthétique 9](#_Toc80701341)

[A.1. Identités 10](#_Toc80701342)

[A.1.1 Personnes physiques 10](#_Toc80701343)

[A.1.2 Entités 11](#_Toc80701344)

[A.2. Définition du projet 12](#_Toc80701345)

[A.3. Date de début et durée du projet 12](#_Toc80701346)

[Partie B. Présentation de l’entreprise 13](#_Toc80701347)

[B.1. Historique des activités 14](#_Toc80701348)

[B.1.1 De l’entreprise 14](#_Toc80701349)

[B.1.2 Entreprise à caractère social et démocratique 14](#_Toc80701350)

[B.2. Composition du capital social 14](#_Toc80701351)

[B.3. Taille de l’entreprise 15](#_Toc80701352)

[B.4. Données financières 15](#_Toc80701353)

[B.5. Aides financières antérieures des pouvoirs publics 16](#_Toc80701354)

[B.5.1 RBC 16](#_Toc80701355)

[B.5.2 Autres régions / aides fédérales 16](#_Toc80701356)

[B.5.3 EU 16](#_Toc80701357)

[Partie C. Présentation du projet 17](#_Toc80701358)

[C.1. Présentation du projet 18](#_Toc80701359)

[C.1.1 Origine et contexte du projet de développement du produit/procédé/service socialement innovant 18](#_Toc80701360)

[C.1.2 Positionnement technologique et stratégique 18](#_Toc80701361)

[C.1.3 Mise en œuvre du projet 18](#_Toc80701362)

[C.1.4 Description du projet pouvant être utilisée pour une présentation sur le site internet d’Innoviris ou dans un communiqué de presse 18](#_Toc80701363)

[C.2. Respect du cadre légal couvrant les projets innovants 19](#_Toc80701364)

[C.3. Programme de travail détaillé lié au prototypage et la validation 20](#_Toc80701365)

[C.4. Budget 21](#_Toc80701366)

[Partie D. Valorisation du projet 24](#_Toc80701367)

[D.1. Potentiel de création de valeur 25](#_Toc80701368)

[D.2. Business Plan/Business model 25](#_Toc80701369)

[D.3. Plan financier 25](#_Toc80701370)

[D.4. Valorisation du projet en RBC 25](#_Toc80701371)

[Partie E. Test d’égalité des chances 27](#_Toc80701372)

[E.1. Test d’égalité des chances 28](#_Toc80701373)

[E.2. Impact du projet sur l’un (ou plusieurs) des critères suivants 28](#_Toc80701374)

[E.3. Evaluation de l’impact du projet sur ces critères 28](#_Toc80701375)

[E.4. Critères non sélectionnés 29](#_Toc80701376)

[Partie F. Annexes et signatures 30](#_Toc80701377)

[F.1. Récapitulatif des annexes à fournir 31](#_Toc80701378)

[F.2. Politique de protection des données 31](#_Toc80701379)

[F.3. Déclaration sur l'honneur et engagements 31](#_Toc80701380)

[F.4. Conflits d'intérêts éventuels 32](#_Toc80701381)

[F.5. Autorisation et signature 32](#_Toc80701382)

# Règlement

**RÈGLEMENT**

**PROVE YOUR SOCIAL INNOVATION**

**Contexte général**

Innoviris soutient depuis plusieurs années l’innovation sociale et l’entreprenariat social de diverses manières. Son programme annuel destiné aux projets réalisés en Co-Creation permet ainsi à des équipes pluridisciplinaires de s’engager dans une démarche de recherche-action participative en vue de favoriser, sur le moyen-terme, la résilience de Bruxelles. De même, le soutien apporté à COOPCITY, centre de référence bruxellois en entreprenariat social et coopératif, par le biais du financement de prestations ponctuelles calquées sur le modèle des chèques innovation, a déjà permis à près d’une dizaine de projets d’obtenir un regard et appui extérieur. Enfin, Innoviris est également actif au sein du BISSIB, le réseau bruxellois de l’innovation sociale.

Toutefois, il est apparu que les projets s’inscrivant dans une démarche d’entreprenariat social et d’innovation sociale, malgré des qualités innovantes indéniables, ne pouvaient que difficilement bénéficier des aides Innoviris à destination des entreprises.

Innoviris a dès lors décidé de mettre en place un programme de soutien spécifique à l’entreprenariat social et démocratique et à l’innovation sociale. En résulte le programme présenté ci-dessous, qui correspond non seulement à la mission d’Innoviris, soit de soutenir l’innovation pour et par les bruxellois, mais également aux spécificités et besoins des innovations sociales portées par des entreprises sociales et démocratiques.

**Objectif et philosophie de PROVE YOUR SOCIAL INNOVATION**

**Le programme vise à accompagner les entreprises qui entendent développer un produit ou service socialement innovant et s’engagent dans une démarche d’entreprenariat social et démocratique.** Ces différents aspects sont définis ci-dessous.

**Développer**

Le projet doit viser au développement d’un produit ou service novateur n’ayant pas encore fait l’objet d’une commercialisation (au-delà, par exemple, de contacts très préliminaires avec le marché dans le cadre d’un programme d’incubation) ou d’un autre type d’exploitation. Il faut bien qu’il y ait encore des incertitudes quant à son opérationnalisation, incertitudes que le projet réalisé dans le cadre de ce programme visera à clarifier.

**Socialement et/ou démocratiquement innovant**

Dans le cadre de ce programme, l’innovation sociale est définie comme le fait d’apporter une réponse nouvelle et novatrice à des besoins sociaux, émergents ou insuffisamment satisfaits, en intégrant dans son élaboration la participation et la coopération des acteur.rice.s du territoire, notamment les bénéficiaires, client.e.s, opérateur.rice.s, utilisateur.rice.s, usager.ère.s, citoyen.ne.s,... Le fait qu’il doive s’agir d’une réponse nouvelle et novatrice implique des inconnues suffisamment importantes, sources de risques justifiant une intervention publique, et l’adoption d’une démarche de prototypage et de validation.

L’innovation sociale peut concerner le produit ou service en lui-même mais également le mode de gouvernance, d’organisation ou de distribution. L’innovation sociale peut donc permettre tant de faire « autre chose » (offrir de nouveaux produits ou services pour répondre à des besoins insuffisamment couverts) que de le « faire autrement » (adopter un mode de fonctionnement différent).

Un projet désirant bénéficier du soutien d’Innoviris devra refléter un de ces deux aspects de l’innovation sociale. Concrètement :

• Les projets qui visent à offrir des produits/services innovants (« faire autre chose ») doivent refléter également dans leur organisation les principes démocratiques qui sont la marque de fabrique de l’innovation sociale (voir aussi « entreprenariat social et démocratique » ci-dessous).

• Les projets qui innovent par leur gouvernance ou leurs procédés internes (« faire autrement ») doivent se distinguer également clairement de l’offre existante, soit en ce qui concerne directement leur offre de produits/services, soit en répondant à des enjeux internes importants dans le secteur (ex : précarité des travailleurs) qui ont également des implications sur la définition et le positionnement de l’offre (ex : prototypage de l’activité et validation des hypothèses commerciales d’une coopérative dans un environnement caractérisé par le travail précaire). Il conviendra alors d’expliciter en quoi « faire autrement » a des implications importantes dans la création et l’opérationnalisation de l’offre de produits et services.

Si le projet est porté par une structure existante, le caractère innovant de la proposition par rapport à l’offre de services ou de bien existante devra être démontrée.

**Entreprenariat social et démocratique**

Les projets et les entreprises qui les portent doivent répondre aux trois caractéristiques principales de l’entreprenariat social et démocratique reprises dans l’ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, à savoir :

* Finalité sociale et/ou environnementale plutôt qu’une pure finalité de profit privé ;
* Viabilité économique ;
* Gouvernance démocratique incluant les diverses parties prenantes.

L’efficacité économique est donc placée au service de l’intérêt général et/ou des membres, pour des finalités sociales et/ou environnementales.

|  |
| --- |
| Le but général du programme est donc de permettre à ces entreprises de valider   * La **faisabilité** de leur produit ou service par le biais d’un « proof of concept ». * La **viabilité** économique du projet. * Le **potentiel de réponse** au besoin social identifié. |

Le programme vise à évaluer l’adéquation entre le produit/service, le modèle de financement (le potentiel de vente et/ou les financements non issus du marché), et le besoin social identifié. Il ne s’agit pas d’une étude exploratoire. Il est donc attendu des candidats d’avoir identifié préalablement un besoin spécifique et de chercher maintenant à prototyper l’activité et à valider les hypothèses de travail utilisées pour démontrer la pertinence d’une proposition de valeur et la crédibilité du business model envisagé.

Le programme de travail ainsi proposé doit avoir une durée de 6 mois minimum à 18 mois maximum.

**Cadre légal**

Le financement de PYSI est octroyé sur la base du Règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.

Ce Règlement impose que le montant total des aides de minimis octroyées à un même bénéficiaire n'excède pas 200.000 € sur une période de 3 ans. Dès lors, les aides à prendre en compte sont celles de 2022, 2023 et 2024. En effet, le potentiel subside PYSI étant octroyé en 2024, celle-ci sera considérée comme l’année fiscal en cours.

Ce plafond s’applique quels que soient la forme et l’objectif des aides de minimis ou les entités subsidiantes (régionales ou nationales).

L’attention du bénéficiaire est attirée sur le fait qu’il lui appartient de fournir (à la Région) les informations complètes sur les autres aides de minimis qu’il aurait éventuellement reçues au cours des 3 années précédentes. Pour ce faire, le bénéficiaire doit impérativement remplir la déclaration sur l’honneur jointe en annexe du formulaire de demande.

**Tâches et missions acceptées dans le cadre de la demande de financement**

Le programme vise à évaluer l’adéquation entre le produit/service, le(s) marché(s) envisagé(s) et le besoin social identifié, et non à réaliser un travail d’identification préalable d’un besoin social. Il est donc attendu des candidats d’avoir identifié préalablement un besoin spécifique et de chercher maintenant à prototyper l’activité et à valider les hypothèses de travail utilisées pour démontrer la pertinence d’une proposition de valeur et la crédibilité du business model envisagé.

Les tâches doivent donc recouvrir tant les aspects liés à la validation de la faisabilité du produit/procédé/service envisagé que les aspects liés à la validation économique et sociale. Les tâches suivantes peuvent faire l’objet d’une demande de financement dans le cadre de PROVE YOUR SOCIAL INNOVATION :

* ***Aspects « faisabilité » :*** démonstration de la faisabilité (technique, organisationnelle, sociale, etc.) des produits, procédés ou services envisagés. Ceci peut inclure la réalisation d’un prototype, la validation dans un environnement réel et en collaboration avec les utilisateur.rice.s/bénéficiaires/usager.ère.s, des démonstrations sur site, le travail de développement concret du produit, service ou procédé, son adaptation suite à la confrontation avec le marché, etc.
* ***Aspects « validation économique et sociale" :*** démonstration de la viabilité économique et validation du potentiel de réponse au besoin sociétal. Ceci peut inclure le développement et la validation d’une stratégie globale, la préparation d’un réseau de distribution ou de partenariats, la validation (testing) des prix / tarifs, la mise en place de précommandes, la validation de la faisabilité auprès de client.e.s/bénéficiaires/usager.ère.s tests, l’étude et la validation de l’impact social attendu.

***Sont de facto exclues les tâches suivantes*** : les améliorations à la marge de produits ou services existants en grande partie « fixés », le recensement statistique macro, la mise en production, la protection intellectuelle, la comptabilité/marketing, etc.

Les tâches mises en avant doivent être réparties sur la durée totale du projet comprise entre 6 et 18 mois.

**Montant du financement**

Ce soutien financier, plafonné à 100 000 € par projet par entreprise, couvre 100% des dépenses associées liées à la démonstration de la faisabilité et de la validation sociale et économique liée au développement du produit/procédé/service socialement innovant.

Les frais éligibles seront les suivants :

* **Les frais de personnel :** les coûts liés au personnel (salarié ou indépendant) dans la mesure où ils sont employés pour le projet. Les salaires doivent être conformes aux usages et barèmes (le cas échéant) du secteur d’activité visé.
* **Les frais d’investissement :** coûts des instruments et du matériel, dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet**.**
* **Les frais de sous-traitance :** il s’agit ici de la sous-traitance au sens large. L’entreprise peut, si besoin est, faire appel à des expertises externes pertinentes (ex : conseils en gouvernance, accompagnement au prototypage, etc.).
* **Les frais de fonctionnement :** notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet et spécifiques à celui-ci.
* **Les frais généraux :** ces frais généraux forfaitaires s’élèvent à 10% des frais de personnel salarié et des autres frais d’exploitation.

**Critères d’éligibilité des candidats et projets**

Afin de pouvoir bénéficier de l’intervention financière de la RBC dans le cadre de ce programme, le candidat doit :

* **Être une entreprise sociale et démocratique** :
  + Seules peuvent se porter candidates les entreprises dotées d’une personnalité juridique sous toutes les formes (ASBL, SC, SRL, etc., hormis les Fondations) et d’un numéro d’entreprise à la date de clôture de l’appel.
  + Il peut s’agir d’une entreprise existante ou nouvellement créée.
  + L’entreprise sociale et démocratique doit satisfaire aux trois principes définis dans l’ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, à savoir : finalité sociale et/ou environnementale plutôt que pure finalité de profit privé, viabilité économique, et gouvernance démocratique incluant les diverses parties prenantes.
  + Si l’entreprise ne détient pas l’agrément à la date de dépôt du dossier, elle doit démontrer qu’elle satisfait à ses exigences et s’engager à le demander en cours de projet ou à l’issue de celui-ci.
* **Être soumis par une seule entreprise** : un consortium ne peut pas se porter candidat, et le projet doit être porté par une seule entité juridique. Si un projet trouve son origine dans l’activité de plusieurs acteur.rice.s existant.e.s, il est impératif qu’il soit développé au sein d’une structure juridique distincte. La démarche collaborative reste cependant encouragée de par la définition de l’entreprenariat social et démocratique. Par ailleurs, il est possible d’inclure la recherche d’expertise externe complémentaire dans le projet sous forme de sous-traitance.
* **Avoir au moins un siège d’exploitation en RBC**.
* **Avoir soumis sa demande au plus tard le 30/11/2023 à 14h**. Une date erronée (22/01/2024) était présente dans le formulaire, mais c'est bien le document "Règlement" qui fait foi.
* **Proposer un projet qui correspond au périmètre de l’action** : le projet doit répondre aux objectifs du programme par l’identité de ses acteurs, sa méthodologie et ses finalités. Doivent être présents le caractère socialement innovant, le nouveau produit/procédé/service, la démarche d'entreprenariat social et démocratique (participation de différents types d’acteurs à la coproduction et/ou la co-conception de la stratégie de l’entreprise), ainsi que la démarche de testing et de prototypage.
* **Avoir rempli le cas échéant ses obligations envers la Région dans le cadre d’aides antérieures**.
* **Démontrer l’effet incitatif de l’aide** : le candidat doit démontrer que le projet ne pourrait pas être réalisé, ou devrait être sensiblement moins ambitieux, sans l’intervention d’Innoviris.
* **Justifier d’un impact (potentiel) favorable sur la RBC** d’un point de vue social, environnementale, économique et emploi.
* **Ne pas déjà bénéficier d’un soutien public pour les tâches reprises dans le projet** (interdiction du double financement).
* Le montant de la subvention **ne peut pas porter la totalité des aides de minimis** qui ont déjà été accordées à l’entreprise à un montant **supérieur à 200.000 euros** **sur une période de trois exercices fiscaux.**

|  |
| --- |
| **Remarque** |
| **Il est important de noter que toute organisation candidate doit être financièrement prête à assurer une partie des frais du projet étant donné qu’il est possible qu’il y ait un décalage entre la date de début du projet et la réception de la première tranche de subside, et que le paiement d’une partie du subside est toujours réalisé a posteriori de la fin du projet.** |

**A contrario, sont donc exclus de l’appel à projets :**

* Les entreprises qui ne correspondant aux caractéristiques d’entreprise sociale et démocratique (voir ci-dessus).
* Les indépendants en personne physique.
* Les administrations et les organismes publics ou parapublics.

**Sélection/évaluation des demandes**

Les demandes sont d’abord collectées. Il s’en suit une vérification de l’éligibilité et une première pré-sélection après lesquelles les candidates et candidats sélectionnés seront invités à défendre leur projet devant un jury.

Le jury se composera à minima d’une conseillère ou d’un conseiller scientifique d’Innoviris, d’une conseillère ou d’un conseiller financier d’Innoviris, d’une entrepreneure ou d’un entrepreneur social innovant et confirmé, et d’un conseiller ou d’une conseillère de Finance.brussels – Brusoc, ou équivalent.

Chaque demande devra être défendue par l’intermédiaire d’un pitch oral de l’équipe en charge de la réalisation du programme de travail, suivi d’une séance de questions/réponses, au terme de laquelle aura lieu une délibération à huis clos quant à la décision de financement éventuelle.

La décision d’octroi ou non étant prise au terme de chaque jury, il est crucial que les informations fournies dans le formulaire soient complètes, détaillées et étayées. Il est important de noter que les aspects suivants seront mis en avant dans l’évaluation des dossiers :

* **Innovation et objectifs du projet :** les besoins et enjeux sociaux doivent être bien identifiés tout en ayant un niveau d’innovation disruptif par rapport aux pratiques actuelles. Il faut également démontrer la nécessité et l’utilité des activités de prototypage et de validation.

Enfin, il faut expliquer en quoi le projet permettra à l’organisation de contribuer à sa finalité soci(ét)ale visant l'intérêt de la collectivité et/ou d'un groupe spécifique de personnes.

* **Faisabilité et mise en œuvre :** le programme de travail doit être pertinent par rapport à l’exécution du projet, du budget alloué et de l’expertise disponible.
* **Impact stratégique et économique :** il faut démontrer un réel potentiel de création de valeur du projet et l’effet incitatif de l’aide. Les hypothèses sont traduites en chiffres dans un plan financier permettant de démontrer la pérennité économique du projet. Le projet doit s’inscrire dans la stratégie globale de l’organisation et refléter un business model viable.
* **Valorisation :** mettre en avant les impacts sociaux, environnementaux et sur l’écosystème bruxellois.

**Règlement Général sur la Protection des Données**

"Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de subside (ce qui implique notamment l’analyse et l’évaluation par Innoviris). Leur traitement repose sur le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter dpo@innoviris.brussels ou consulter notre page web "vie privée".

# Fiche Synthétique

## Identités

## Personnes physiques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identité de personne physique** | **Nom** | **Prénom** | **Fonction** | **Téléphone** | **Email** |
| Responsable(s) du projet et de l’entreprise |  |  |  |  |  |

## Entités

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identité de l’entité** | **Nom** | **Forme juridique** | **Siège social** | **Siège(s) d’exploitation** | **N° d’entreprise** | **N° compte** | **Date de création** | **Site internet** |
| Entreprise |  | *SPRL/SA/SNC/ASBL/…* | *Adresse complète* | *Si différent du siège social* | *BE…* | *BE…*  *(RIB en annexe)* | *jj/mm/aaaa* |  |

## Résumé du projet

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Fournissez ici un résumé du projet en quelques lignes : synthétisez votre proposition de valeur, le besoin soci(ét)al auquel la solution à développer vise à répondre, ainsi que l’objectif du programme sollicité.  ATTENTION : Ces informations non confidentielles pourront être utilisées par notre service de communication afin de promouvoir Innoviris et d’informer le grand public, dans le cas où le projet est sélectionné (rapport annuel p.ex.). Une dizaine de lignes sont suffisantes.  N’oubliez également pas de fournir un logo (fichier de résolution suffisante) et quelques images illustratives parmi les annexes électroniques.  Indiquez quelques mots-clés permettant définir le cœur de votre projet. |

***Résumé du projet :***

……………………………………………………………………………………………….………………………

*……………………………………………………………………................…………….. (entre 5 et 10 lignes)*

***Mots-clés :***

*………………………………………………………………......…………………...(3 minimum et 7 maximum)*

***Domaine d’activité :***

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Inclure le domaine d’activité sélectionné sur la page de garde |

|  |  |
| --- | --- |
|  | ICT/Telecom |
|  | Chimie/matériaux |
|  | Environnement / Energie / Transport & Mobilité |
|  | Santé & Biologie |
|  | Construction/urbanisme |
|  | Industrie/robotique |
|  | Economie/management/droit |
|  | Art, éducation et société |
|  | Autre |
|  |  |

## Date de début et durée du projet

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| La date de début du projet doit être postérieure à la date de réception de votre demande par INNOVIRIS. Le projet peut débuter au plus tôt le 1er du mois qui suit le dépôt du dossier.  La durée maximale d’un projet est de 18 mois. |

Projet d'une durée de ……. mois du ... / … / 20 … au … / … / 20 …

# Présentation de l’entreprise

## Historique des activités

## De l’entreprise

[Soyez explicite mais concis !]

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Cette section vise à présenter succinctement l’entreprise, et en particulier son historique (genèse, événements clés, expérience, etc.) et ses activités (description des biens et/ou service, du marché, du personnel, etc.).  Dans le cas d’une asbl, mentionnez l’évolution du personnel impliqué (bénévole ou non) et des membres adhérents ainsi que les parts de revenus générées directement par l’asbl en toute autonomie (donations, ventes de produits, fundraising,…). |

## Entreprise à caractère social et démocratique

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Cette section a pour but d’apporter les éléments justificatifs du caractère social et démocratique de l’organisation en répondant aux trois caractéristiques principales de l’entreprenariat social et démocratique émises dans l’ordonnance de juillet 2018:   * Finalité sociale et/ou environnementale plutôt que pure finalité de profit privé * Viabilité économique * Gouvernance démocratique incluant les diverses parties prenantes   Décrivez, en quelques lignes, votre processus de gestion participative au sein, notamment, de votre assemblée générale et de votre conseil d’administration, la description et l’implication de vos parties prenantes et, le cas échéant, la mise en place d’un principe de tension salariale modérée.  L’entreprise sociale candidate peut également attester de ces critères par :   * Un agrément dans le cadre de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales ; * Un agrément dans le cadre de l'arrêté royal du 28 juin 2019 fixant les conditions d'agrément comme entreprise agricole et comme entreprise sociale ; * Un agrément au Conseil national de la Coopération, de l’Entreprenariat social et de l’entreprise Agricole (CNC) ; * L’appartenance à une fédération d’économie sociale. |

* Finalité sociale et/ou environnementale plutôt que pure finalité de profit privé (le cas échéant, mention de la finalité sociétale dans les statuts, limite de redistribution, …) :
* Viabilité économique (nombre d’ETP, historique et/ou perspective d’évolution) :
* Gouvernance démocratique incluant les diverses parties prenantes (le cas échéant, autonomie de gestion par rapport aux pouvoirs publics, pouvoir de décision non basé sur la seule détention de capital, …) :

## Composition du capital social

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Détaillez la structure de l'actionnariat de la société.  Mentionnez dans le tableau le profil des actionnaires (société, personne physique, sociétés publiques d’investissement, ...).  Dans le cadre d’une ASBL, décrire la composition du conseil d’administration et de la direction (rôle, compétences, etc.). |

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant du capital** | **k€** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination** | **Identification** | **Pourcentage ou nombre de parts** | |
| ABC S.A. | BE00 1122 3344 | 10% | X |
| M. ZYZ | Personne physique | 5% | X |
| ... | ... | ... | … |
| ... | ... | ... | … |
| ... | ... | ... | … |

|  |  |
| --- | --- |
| **Total de parts sociales** | **X** |

## Taille de l’entreprise

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Veuillez cocher la taille de votre entreprise ci-dessous.  Afin que nous puissions procéder aux vérifications d’usage, veuillez également indiquer ici :   * Le chiffre d’affaires total de votre dernier exercice comptable disponible * Le total de bilan de votre dernier exercice comptable disponible * L’effectif total (en ETP) relatif à votre dernier exercice comptable disponible |

* TPE (microentreprise) ou Micro-asbl (et nano-asbl)
* PE ou petite asbl
* ME
* GE ou grande asbl

## Données financières

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Fournissez en annexe une copie des bilans comptables et comptes de résultats publiés (si disponibles) des trois exercices précédents. Fournissez aussi les données prévisionnelles pour l’exercice comptable en cours. |

## Aides financières antérieures des pouvoirs publics

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Indiquez toutes les aides dont l’entreprise a déjà bénéficié **sur les cinq dernières années** ou dont elle bénéficie actuellement au niveau régional, fédéral et européen.  **Indiquez également toutes les aides que l’entreprise sollicite actuellement, même si elles n’ont pas encore fait l’objet d’une décision d’octroi.**  Préciser l’objet de l’aide, son montant, le taux d’intervention et la période d’application.  **N.B.**: il est à noter que si l’entreprise a déjà bénéficié d’aides de minimis aux cours des trois derniers exercices fiscaux, le projet ne pourra être subsidié qu’à concurrence du montant restant pour autant qu’il ne dépasse pas la limite légale de 200 000 €. Le cas échéant, celle-ci devra financer la part qui excède ce montant. |

## RBC

* **Innoviris**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N° dossier** | **Titre du projet** | **Subside (EUR)** | **De minimis ?** |
| *XXXX* |  | *3.000,00 €* |  |

* **Autres aides en RBC** (L’Administration de l’Économie et de l’Emploi, BIE, SRIB, SDRB, Fonds de Participation, Fonds de Garantie etc.) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Autorité** | **N° dossier** | **Subvention (+ période)** | **Subside (EUR)** | **De minimis ?** |
| *Admin Eco et Emploi* | *XXXX* | *Subsides à la formation* | *3.000,00 €* |  |

## Autres régions / aides fédérales

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Autorité** | **N° dossier** | **Subvention (+ période)** | **Subside (EUR)** | **De minimis ?** |
| *Fédéral* | *XXXX* | *Réduction de précompte* | *3.000,00 €* |  |

## EU

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Programme** | **N° dossier** | **Subvention (+ période)** | **Subside (EUR)** | **De minimis ?** |
|  | *XXXX* |  | *3.000,00 €* |  |

# Présentation du projet

## Présentation du projet

[Soyez explicite mais concis !]

## Origine et contexte du projet de développement du produit/procédé/service socialement innovant

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Décrivez le ou les besoin(s) sociaux identifiés que votre produit/procédé/service socialement innovant adresse. * Décrivez la façon dont ils ont été identifiés. * Décrivez le niveau d’innovation sociale par rapport aux pratiques actuelles et en quoi votre offre est susceptible de répondre plus efficacement à ce/ces besoin(s). * Enoncez clairement votre proposition de valeur et décrivez précisément les inconnues à tester et à valider à l’aide de ce projet * Démontrez la nécessité et l’utilité des activités de prototypage et de validation. * Présentez les objectifs clairs et concrets du projet ainsi que les hypothèses à valider. |

## Positionnement stratégique

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Détaillez et justifiez le positionnement socialement novateur de l’entreprise vis-à-vis du produit/procédé/service développé (méthodes, approches, transfert de concept, outils et services tiers utilisés, etc.) |

## Mise en œuvre du projet

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Décrivez l’utilité et les tâches à effectuer dans le cadre de la faisabilité et de la validation. * Expliquez la méthodologie de conduite et de gestion du projet proposé. * Décrivez l’expertise nécessaire à la mise en œuvre du projet au regard des compétences disponibles en interne. Si des tâches sont réalisées par des tiers, veuillez préciser comment ces tâches seront coordonnées et suivies par l'entreprise. |

## Respect du cadre légal couvrant les projets innovants

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Les méthodologies et les applications des projets de recherche et l'innovation sont soumises à la législation nationale, communautaire et internationale. Les projets soutenus par Innoviris doivent respecter ces dispositions légales.    Si votre projet est concerné par un ou plusieurs des champs repris dans la table ci-dessous, vous devez vérifier la conformité avec les textes légaux. Afin de vous accompagner dans cette auto-évaluation évaluation nous vous conseillons de vous référer au questionnaire d’auto-évaluation éthique du programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE[[1]](#footnote-2).  De plus, pour les champs concernés, veuillez indiquer par quels moyens et / ou pour quelles raisons vous respectez bien les législations.  Dans le cas où vous ne respectez pas les dispositions légales, votre projet ne pourra être soutenu par Innoviris.  Nous vous rappelons également que certaines expériences impliquant des embryons humains, des fœtus, des cellules souches embryonnaires ou des primates non humains ou encore des essais cliniques déclenchent l'obligation légale d'obtenir l'approbation éthique du comité d'éthique approprié, avant de lancer toute activité de recherche concernée. Veuillez garder à l'esprit que la procédure d'autorisation éthique peut prendre un certain temps et que vous devez donc soumettre votre demande d'autorisation éthique au comité d'éthique local bien à temps.  [1] Disponible ici : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020XG0313(07) (ou toute version amendée publiée au Journal officiel de l'Union européenne.) |

c Je certifie que je respecte la législation nationale, communautaire et internationale couvrant les méthodologies et les applications des projets de recherche et de développement, et plus particulièrement :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Concerné**  **(Oui / Non)** | **Si oui, en conformité avec la législation (Oui / Non / En cours)** |
| **Section 1 : Embryons ou fœtus humains** |  |  |
| Votre projet implique des cellules souches d’embryons humains ; des embryons humains ; des tissus ou des cellules de fœtus humain |  |  |
| **Section 2 : Êtres humains** |  |  |
| Votre projet implique des participants humains ; des interventions physiques sur les participants à l’étude |  |  |
| **Section 3 : Cellules / tissus humains** |  |  |
| Votre projet implique des cellules ou des tissus humains |  |  |
| **Section 4 : Données à caractère personnel** |  |  |
| Votre projet implique le traitement de données à caractère personnel qu’elles soient ou non collectées précédemment ; l’utilisation de données publiquement disponibles |  |  |
| Votre projet implique un export ou un import de données personnelles à partir de l’EU vers des pays non-EU |  |  |
| **Section 5 : Animaux** |  |  |
| Votre projet implique des animaux |  |  |
| **Section 6 : Pays tiers** |  |  |
| Si des pays tiers sont impliqués, les activités liées à la recherche entreprises dans ces pays soulèvent-elles des questions éthiques potentielles ? |  |  |
| Il est prévu d’utiliser ; d’importer ; d’exporter des ressources locales (ex. : animaux, tissus humains...) |  |  |
| Dans le cas où la recherche implique des pays à faible et/ou moyen revenu inférieur, le partage des bénéfices est prévu |  |  |
| La situation dans le pays pourrait mettre en danger les personnes qui participent à la recherche |  |  |
| **Section 7 : Environnement, Santé et Sécurité** |  |  |
| Votre projet implique l'utilisation d'éléments susceptibles de nuire à l'environnement, aux animaux ou aux plantes |  |  |
| Votre projet porte sur la faune et/ou la flore menacées/les zones protégées |  |  |
| Votre projet implique l'utilisation d'éléments susceptibles de causer un préjudice aux humains, y compris au personnel impliqué dans le projet |  |  |
| **Section 8 : Double usage** |  |  |
| Le projet concerne des biens à double usage au sens du règlement 428/2009, ou d'autres biens pour lesquels une autorisation est nécessaire |  |  |
| **Section 9 : Focus exclusif sur des applications civiles** |  |  |
| Votre projet pourrait soulever des inquiétudes quant à l'accent exclusif mis sur les applications civiles |  |  |
| **Section 10 : possible utilisation abusive des résultats de la recherche** |  |  |
| Votre projet présente un risque d'utilisation abusive de ses résultats |  |  |

**Si votre projet concerne un des champs mentionnés dans la table précédente, justifier comment les cadres légaux en vigueur sont respectés.**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Selon vous, d’autres problématiques éthiques non reprises dans le cadre ci-dessus pourraient s’appliquer à votre projet ? Si oui, lesquelles ?**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

## Programme de travail détaillé lié au prototypage et la validation

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| La description du programme de mise en œuvre doit permettre l'évaluation de la pertinence de l'approche, de la faisabilité de la réalisation de l'objectif dans le délai imparti, et de l'adéquation entre les ressources et les tâches à réaliser.  Le programme reprend toutes les tâches relatives à la démonstration de faisabilité, la validation de l’adéquation au besoin social ainsi qu’à la démonstration de la viabilité économique. Le programme vise également à expliciter en détails chaque hypothèse technique, business ou conceptuelle à tester dans le cadre de la présente demande PYSI, en vue de la démonstration de la faisabilité et viabilité de l’innovation sociale.  Il est important que chaque tâche s’inscrive dans la philosophie de l’innovation sociale notamment en ce qui concerne la place des bénéficiaires, client.e.s, usager.ère.s., …  **Dans tous les cas :**   * Fournissez une brève description de l'objectif de chaque étape * Fournissez une description plus détaillée des actions à mener pour chaque étape, des méthodes et techniques, et donnez une brève explication de la façon dont chaque tâche sera réalisée * Précisez quand et dans quelle mesure des services de sous-traitance seront éventuellement nécessaires * Décrivez les livrables tangibles attendus à la fin de chaque étape * Donnez une estimation du temps personnel alloué à chaque phase. |
| *Exemple : Subdivisez le programme de travail en étapes reprenant les informations suivantes :*  *Etape 1 : titre…..*   |  |  |  | | --- | --- | --- | | ETP | Mois de démarrage | Durée | |

## Budget

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Établissez le budget du projet pour la période concernée (sous-traitants et partenaires inclus), en utilisant le modèle présenté.  Si votre entreprise est assujettie à la TVA, les frais à prendre en considération sont hors TVA.  **Frais de personnel :**  Les coûts liés au personnel (salarié.e. (en ce compris les bénévoles), ou indépendant.e.) dans la mesure où ils sont employés pour le projet. Les salaires doivent être conformes aux usages et barèmes (le cas échéant) du secteur d’activité visé.  **Autres frais d’exploitation** (coût unitaire \* quantité) **:**  Dépenses courantes relatives :   * Aux fournitures, matériaux, produits et missions, liés directement à l'exécution du projet ; * À l'acquisition de technologies ; * L’achat de brevets ou de licences auprès de tiers ; * Frais de missions * À un espace d’expérimentation * Location d’un véhicule nécessaire à une démonstration * Hébergement d’une solution informatique * etc.   **Frais d’exploitation forfaitaires :**  Un montant forfaitaire de 5% du montant total des frais de personnel salarié et des autres frais d’exploitation est calculé pour couvrir les frais d’exploitation suivants :   * petit matériel informatique (clavier, souris, clé USB, softwares, etc.) * livres et abonnements * frais de publication et dissémination * démonstration : location d’un véhicule utilitaire * frais de mission en Belgique et à l’étranger : déplacement et frais de séjour du personnel affecté au budget de la convention :   a) Frais de transport en commun (billet d’avion, de train, …) ou frais de déplacement en voiture (hors déplacement locaux) au taux applicable (selon la circulaire annuelle concernant l’adaptation de l’indemnité kilométrique du SPF stratégie et appui), frais de parking ;  b) Les frais d’hébergement (hôtel et repas à l’étranger);  c) Frais d’inscription à des formations ou congrès/colloques/séminaires  **Coûts des instruments et du matériel:**  Ces frais correspondent à l’amortissement de l’équipement et du matériel utilisé dans le cadre du projet, dont la valeur est supérieure à 999 euros et selon les règles d’évaluation de la société.  L’amortissement se calcule au *prorata* de la durée du projet et des taux d’utilisation du matériel, le tout ramené sur une période de trois ans pour le matériel informatique et de cinq ans pour l’appareillage scientifique et technique.  **Formules de calcul :**   * Matériel informatique :   (Quantité \* Coût unitaire \* Nombre de mois d’utilisation pendant le projet \* taux d’utilisation) / 36   * Autre matériel :   (Quantité \* Coût unitaire \* Nombre de mois d’utilisation pendant le projet \* taux d’utilisation) / 60  **Frais généraux :**  Montant forfaitaire couvrant les frais additionnels supportés du fait de l'exécution du projet (secrétariat, comptabilité, télécommunications, revues, déplacements en Belgique…). Le forfait est fixé à 10% de la somme des frais de fonctionnement (2) et de personnel des salarié.es (1.1).  **Frais de sous-traitance :**   * Services de conseil ou équivalents, utilisés exclusivement pour le projet ; * Prestations de tiers (travaux externalisés) ;   **ATTENTION :** Joindre en annexe les cahiers des charges et les soumissions d'offres des sous-traitants.  Si applicable, veuillez différencier les dépenses couvertes par Innoviris des frais couverts par l’entreprise elle-même (par exemple si le budget total dépasse 100.000€) ou par d’autres subventions.  **ATTENTION :** Si le montant total de votre projet excède votre demande de financement, précisez avec quels fonds vous pourvoirez au solde. |



* Justifiez en quelques mots les frais annoncés aux rubriques 2 ; 3 et 5 du budget :
* Si le montant total de votre projet excède votre demande de financement, précisez avec quels fonds vous pourvoirez au solde :

# Valorisation du projet

## Potentiel de création de valeur

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Présentez ici la manière dont vous avez construit votre proposition de valeur, indépendamment des inconnues restant à tester dans le cadre du projet. Présentez les avantages supposés de votre innovation par rapport aux produits ou services actuels.  Décrivez également l’ampleur du besoin social adressé, et les potentielles barrières pour accéder aux bénéficiaires visés.  Détaillez et justifiez le positionnement stratégique et business dans lequel le produit/procédé/service socialement innovant s’inscrit (identification du marché et des besoins des bénéficiaires/client.e.s/usager.ère.s, intégration envisagée du produit/procédé/service socialement innovant développé dans l’offre globale de l’entreprise, enjeux stratégiques, etc.).  Expliquez ainsi concrètement la pertinence du projet socialement innovant sur la pérennité de l’entreprise, sur son niveau de main-d’œuvre, sur son ancrage bruxellois, sur son rayonnement éventuel à l’échelon national ou international, et sur son éventuel potentiel de réplicabilité. |

## Business Plan/Business model

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Expliquez de manière détaillée le business model envisagé, la taille du marché visé, ainsi que les hypothèses de travail à tester dans le cadre de l’évaluation de la faisabilité et la validation commerciale. A ce titre, des outils comme le social lean canvas, business model canevas, le value proposition canevas ou le social business plan peuvent vous aider dans votre démarche.  Précisez quels sont les principaux groupes cibles (par exemple, les jeunes chômeurs, les PME, les demandeurs d'asile, etc.) du projet proposé et comment ils bénéficieront des réalisations et résultats attendus. |

## Plan financier

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Fournissez ici ou en annexe un plan financier complet (3 ans minimum), en prenant soin de commenter ses hypothèses de construction, de mettre en lumière les inconnues à tester dans le cadre de du projet ainsi que leur traduction en termes d’impact potentiel sur la situation financière globale de l’entreprise |

## Valorisation du projet en RBC

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| **Impact social, environnemental et sur l’écosystème bruxellois**  Décrivez ici les impacts positifs et négatifs du produit/service/procédé au cœur du projet du point de vue :   * **Social** (impact sur les inégalités, sur les conditions de travail, sur les emplois ancrés sur le territoire, impact sur le bien-être des individus et leur santé …) * **Environnemental**: (impact sur la consommation d’énergie et de ressources, développement ou utilisation d’énergie renouvelable, impact sur les écosystèmes, sur le changement climatique, impact sur la production, le réemploi ou le recyclage des déchets …) * **Ecosystème régional** (collaboration avec des partenaires bruxellois et l’écosystème local, création et valorisation d’expertises/spécificités bruxelloises, création de communautés d’utilisateurs locales, développement d’un secteur nouveau à impact positif …)   Pour ces différents aspects, vous pouvez également vous référer aux SDGs (sustainable development goals). Si pertinent, décrivez le plan de communication des résultats obtenus. |

* **Social** :
* **Environnemental :**
* **Ecosystème régional** :

# Test d’égalité des chances

## Test d’égalité des chances

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| **A compléter uniquement si votre demande de subvention est supérieure à 30.000 EUR.**  Dans l’hypothèse où les Cabinets ministériels et/ou le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale valide la présente demande, le subside qui vous sera octroyé devra être soumis au test « Egalité des Chances ». Depuis le 1er mars 2019, ce test doit obligatoirement être complété pour tous les projets d’arrêtés visant l’attribution d’une subvention dont le montant dépasse les 30.000 EUR.  Le test « Egalité des chances » est un nouvel outil mis en place par la Région afin de vérifier l’impact des mesures politiques sur différents groupes de la population dont la situation et les besoins spécifiques ne sont parfois pas pris en compte.  Pour plus d’informations, vous pouvez visiter les liens suivants :  <http://test.equal.brussels/>  Afin de nous aider à compléter le test au mieux, veuillez répondre aux questions posées dans les sections suivantes de façon la plus claire et synthétique possible. |

## Impact du projet sur l’un (ou plusieurs) des critères suivants

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Pour chacun des critères sélectionnés, expliquez :  Comment avez-vous identifié les problématiques ou spécificités auxquelles peuvent être confrontées les per- sonnes sur base de l’un ou plusieurs de ces critères ?  Citez les spécificités et/ou problématiques identifiées pour chaque critère coché.  Expliquez comment vous en avez tenu compte, ou mentionnez les phases (préparation, mise en œuvre, évaluation) de votre projet qui prennent en compte les problématiques et les spécificités liées à chaque critère coché. |

Le genre

Le handicap

L’origine ethnique et culturelle

L’orientation sexuelle, l’identité et l’expression de genre

L’origine et la situation sociale

## Evaluation de l’impact du projet sur ces critères

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Evaluez l’impact de votre projet : positif, neutre, ou négatif.  Mentionnez les sources que vous utilisez pour évaluer l’impact de votre projet : statistiques, recherches, documents de référence, institutions et personnes de référence, etc. |

## Critères non sélectionnés

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Pour chaque critère où vous n’avez pas cochez la case, expliquez :  De quoi avez-vous besoin pour prendre en compte les spécificités ou problématiques liées à ce(s) critère(s) ? Précisez les difficultés rencontrées pour chaque critère non coché.  Envisagez-vous de prendre en compte ces problématiques dans le futur ?  Par exemple, dans une phase ultérieure de votre projet ; le cas échéant, explicitez de quelle manière. |

# 

# Annexes et signatures

## 

## Récapitulatif des annexes à fournir

* Un relevé d'identité bancaire (= document officiel de la banque, et non une capture d’écran d’e-banking).
* Les CV des personnes clés.
* Le planning complet et détaillé (son fichier source, au format Word, Excell, .. , et non pas une capture d’écran du calendrier).
* Les cahiers des charges et les soumissions d'offres des sous-traitants, si possible.
* Le plan financier, ainsi que tout autre document pouvant appuyer votre business plan (social lean canvas, business model canevas, …)**.**
* Les comptes annuels des trois dernières années et la situation provisoire de l’exercice comptable en cours.
* La déclaration de minimis.
* Tout autre document permettant d'appuyer la demande d'aide.

## Politique de protection des données

Les données personnelles collectées par Innoviris, responsable du traitement, au moyen de ce formulaire sont utilisées pour traiter votre demande de financement (ce qui implique une analyse et une évaluation par Innoviris ou des experts externes). Leur traitement est nécessaire pour respecter une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (à savoir l'ordonnance à finalité non économique et son arrêté d’exécution) et pour exécuter une tâche d'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou à moins qu'une obligation légale n'oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité des données traitées. La durée de conservation est celle nécessaire à l'accomplissement des finalités du traitement concerné. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez exercer vos droits au titre des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter dpo@innoviris.brussels ou consulter notre page web "vie privée".

## Déclaration sur l'honneur et engagements

Je/nous soussigné(s) (NOM(s) – PRÉNOM(s) et qualité………………………certifie/certifions que l’entreprise …………………………………… est informée des dispositions qui suivent et s’engage à les respecter *(cochez les cases adéquates)* :

* L’entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
* Le projet/programme n’a pas démarré avant le dépôt du dossier de demande d’aide auprès d'Innoviris ;
* L’entreprise dispose de, ou mettra en place avant le démarrage du projet/programme, un dispositif de suivi des coûts afférents au projet/programme qui permettra de justifier les coûts imputés au projet/programme et de les auditer ;
* Le projet/programme n’est pas réalisé, en totalité ou en partie, pour le compte d’un tiers ;
* L’entreprise sera propriétaire des résultats du projet/programme sous forme de "savoir-faire" ou de droits de propriété industrielle technique ;
* Les coûts imputés dans le cadre du projet/programme ne sont couverts, partiellement ou totalement, par aucune autre mesure d’aide publique. De même que l’entreprise s’engage à n’effectuer aucune nouvelle demande de cofinancement pour des coûts imputés dans le projet/programme auprès d’autres autorités régionales, nationales ou communautaires ;
* L’entreprise est en bonne santé financière et n’a pas engagé de procédure d’insolvabilité ;
* L’entreprise s’engage à signaler immédiatement auprès d'Innoviris toute modification substantielle intervenue dans le cadre du projet/programme (arrêt, mise en veille ou réduction de la taille du projet/programme, etc...) ou dans sa situation (notamment en cas d’insolvabilité, etc...) ;
* L’entreprise remboursera les subventions en capital versées, augmentées des intérêts légaux applicables, dans les cas d’une gestion impropre ou non-conforme aux règles généralement admises des projets/programmes ou en cas de non-respect d’un ou plusieurs de ses engagements.
* Le montant du subside sollicité ne porte pas le montant total des aides qui lui ont déjà été accordées dans le cadre du Règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis (publié au JO n°L 352 du 24 décembre 2013), à un montant supérieur à 200.000,00 € sur une période de 3 exercices fiscaux.

## Conflits d'intérêts éventuels

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Durant le processus d’évaluation, votre demande PROVE YOUR SOCIAL INNOVATION est susceptible d’être évaluée par un jury composé notamment d’entrepreneur.euses et innovateur.rices sociaux.ales ainsi que d’institutionnel.les publiques (ex : Finance.Brussels, Brusoc, BEE, etc.)   Afin qu’Innoviris puisse garantir au mieux la confidentialité et la neutralité dans le traitement de votre demande, veuillez lister dans cette rubrique (le cas échéant) les éventuels conflits d’intérêt identifiés (nom de la personne, fonction/institution représentée, nature du conflit d’intérêt identifié). |

## Autorisation et signature

J'autorise Innoviris à procéder aux enquêtes nécessaires à l’examen de la présente demande et certifie conformes et véritables les informations contenues dans le présent formulaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Date : | Signature autorisée : |
|  | Pour l'entreprise ou l’ASBL : |

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

*Je soussigné.e., ……………………………………….., en ma qualité ……………………………… de l'entreprise :*

**XXX  
Numéro d'entreprise : XXX**

*Ayant introduit une demande PYSI (Prove Your Social Innovation) auprès d'Innoviris pour la réalisation du projet intitulé ……………………………………………………………………..*

*Montant total du subside demandé\* :.................................*

*Cette intervention de la Région de Bruxelles-Capitale m'est accordée en application du Règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis (publié au JO n°L 352 du 24 décembre 2013).*

*Par la présente, je reconnais que le montant du subside mentionné ci-dessus ne porte pas le* ***montant total*** *des aides qui m'ont déjà été accordées dans le cadre dudit Règlement* ***à un montant supérieur à 200.000,00 € sur une période de 3 exercices fiscaux.***

*Ce plafond s’applique quels que soient la forme, l’objectif des aides, ainsi que la nature de l'entité subsidiante. Le montant de l’aide accordée dans le cadre du présent dossier doit par conséquent être pris en compte dans le cas où je bénéficierai ultérieurement d'une nouvelle aide de minimis.*

*J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.*

*Date : Signature :*

**Cette déclaration fait partie intégrante de la fiche de demande « Prove Your Social Innovation » et doit impérativement être soumise en même temps que celle-ci, sous peine d’irrecevabilité de la demande.**

1. <https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/ethics/h2020_hi_ethics-self-assess_en.pdf> [↑](#footnote-ref-2)